

INTRODUCTION

Le recensement général des agrumes 2006 s'inscrit dans le cadre des grandes opérations statistiques menées par le Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et des Pêches Maritimes en vue d'améliorer les statistiques sectorielles. C'est aussi le premier pas dans un large programme de recensement des plantations fruitières.

Ce recensement a la particularité d'utiliser une nouvelle méthodologie où pour la première fois des documents cartographiques sont utilisés comme support à l'enquête de terrain.

Cette démarche a permis de valoriser les efforts menés par les enquêteurs de terrain, d'améliorer la qualité des données collectées et de faciliter le contrôle des données par le recoupement des données alphanumériques et les données graphiques.

Les données collectées sont structurées dans un système d'information géographique qui assure la correspondance entre la base alpha numérique et la base géographique pour une meilleure qualité à l'utilisation et à l'exploitation.

Le présent document donne les résultats définitifs du recensement agrumicole de 2006. Il est structuré en trois chapitres :

- La méthodologie du recensement ;
- Le déroulement de l'enquête sur terrain ; et
- Les tableaux Statistiques et figures

RECENSEMENT GENERAL DES AGRUMES 2006

Par ailleurs, l'attention du lecteur est attirée que les concepts du verger, bloc et parcelle sont explicités comme suit :

Concept	Définition
Verger	Ensemble de plantation d'agrumes appartenant au même agriculteur. Un verger est constitué d'un ou de plusieurs blocs
Bloc	Un bloc est constitué d'une ou de plusieurs parcelles
Parcelle	Ensemble d'arbres d'agrumes de même tenant présentant la même variété et qui sont plantées pendant la même année